

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL**

2, rue des Moulins  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 53 10  
f +41 32 420 53 11  
secr.sdt@jura.ch

## QUELS SONT LES DOCUMENTS A FOURNIR ?

### 1. CONTENU DU DOSSIER

Le dossier doit comprendre les éléments suivants:

#### ❖ **Formulaire:**

- un formulaire de demande de permis de construire;
- un formulaire de demande d'autorisation en matière de protection de l'environnement;
- un formulaire de demande de prescriptions de l'ECA Jura;
- un formulaire énergétique pour les projets comprenant des locaux chauffés ou autres aspects énergétiques;
- un formulaire « construction agricole » pour les projets situés hors zone à bâtir proposés par des agriculteurs;
- tout formulaire complémentaire nécessaire en fonction de l'affectation et des caractéristiques du projet (projet artisanal, appartement protégé, etc.).

#### ❖ **Plans pour la compréhension du projet:**

- un **plan de situation** récent établi par le géomètre officiel avec report du projet (échelle 1/500), d'un point fixe d'altitude de référence, des distances aux limites et des éventuels alignements, de l'accès à la route publique.
- des **plans de tous les niveaux** (échelle 1/100) avec mention des locaux, de leur surface, les dimensions et épaisseurs des murs intérieurs et extérieurs, les matériaux utilisés, les foyers et canaux d'évacuation de la fumée. La position des coupes sera également indiquée sur le plan du rez-de-chaussée.
- des **coupes** nécessaires à la compréhension du projet (échelle 1/100) avec indication des vides d'étage, des épaisseurs de planchers, du point fixe (à reporter sur le plan de situation) et de l'altitude de chaque niveau par rapport à celui-ci.
- des **élévations de toutes les façades** (échelle 1/100) avec indication du point fixe et de l'altitude de chaque niveau, du terrain naturel (pointillé) et du terrain aménagé (ligne continue), les matériaux et couleurs des façades et de la couverture, la hauteur et la hauteur totale, la dimension des ouvertures, la position d'une éventuelle pompe à chaleur extérieur, la position d'éventuels panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.

- un **plan des aménagements extérieurs** (échelle 1/100 ou 1/200) avec indication du terrain naturel et du terrain aménagé jusqu'en limite de parcelle, les plantations existantes et/ou nouvelles, les talus et murs de soutènement prévus (matériaux à préciser).
- un **plan des canalisations**.

#### ❖ **Autres documents:**

- des photos du site concerné et un extrait récent du registre foncier lorsque le projet est situé en centre ancien ou dans un périmètre de protection du paysage ou s'il s'agit d'un bâtiment protégé.
- en cas de dérogation par rapport à un article du règlement communal ou des prescriptions d'un plan spécial, une lettre de motivation expliquant les raisons de la dérogation doit être jointe au dossier.

## **2. CONDITIONS À RESPECTER**

### **2.1 Code couleur des dessins**

Les dessins respecteront le code couleur suivant:

#### **Les projets d'agrandissement et/ou de transformation**

- **noir:** parties de bâtiment existantes qui ne sont pas touchées par le projet;
- **rouge:** tout ce qui est à construire, donc nouveau;
- **jaune:** tout ce qui est à démolir.

Les dessins des projets de nouvelles constructions seront en noir.

### **2.2 Nombre d'exemplaires**

Les documents sont à produire:

- en 4 exemplaires pour une procédure simplifiée;
- en 7 exemplaires pour une procédure ordinaire.

### **2.3 Signatures**

Chaque document sera signé par le(s) requérant(s), l'auteur du projet et le(s) propriétaire(s) foncier(s).